

Communiqué de presse

Commission permanente du Conseil général du 2 avril :

Le transport à la demande démarre en Loir-et-Cher

La commission permanente du conseil général réunie ce vendredi 2 avril, a adopté à l'unanimité des 30 conseillers généraux, 37 dossiers. Le principal est le lancement opérationnel de l'expérimentation du transport à la demande en Loir-et-Cher.

A la Une :

Le transport à la demande démarre en Loir-et-Cher

Le Conseil général met en œuvre, à compter du 7 avril 2010, en partenariat avec deux premières communautés de communes, des services de transport à la demande à raison de 3 demi-journées par semaine.

Il s'agit des communautés de communes du Val de Cher Saint-Aignan et de celle du Perche Vendômois.

Le principe de développer un transport à la demande en Loir-et-Cher a été adopté par l'assemblée départementale à l'occasion de la session du 7 décembre dernier et a fait l'objet d'une réunion de concertation avec l'ensemble des communautés de communes du département le 4 janvier.

Le principe :

Sur réservation la veille du transport, au plus tard à 15 h (ou le dernier jour ouvrable précédant le transport), auprès de la centrale de réservation au 02 54 58 41 50, la personne est prise en charge à son domicile (ou au lieu de son choix dans la communauté de communes) et déposée à une destination définie, pour aller au marché, chez son médecin, par exemple, à un horaire fixé. Le retour est assuré vers le lieu de prise en charge.

Le véhicule assurant le transport est accessible aux personnes à mobilité réduite

Le tarif : 2 € par trajet soit 4 € l'aller-retour à acquitter auprès du transporteur. Peuvent bénéficier de la carte gratuité : les personnes titulaires de l'Allocation spéciale vieillesse, les personnes ayant un taux de handicap supérieur ou égal à 80 %, les personnes à la recherche d'un emploi ou bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) percevant le montant forfaitaire mentionné au 2 de l'article L 262-2 du Code de l'Action sociale et des Familles.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – pascal.brindeau@cg41.fr

En pratique :

Sur le territoire de la communauté de communes du Val de Cher – Saint-Aignan, tous les habitants des communes du territoire de la Communauté de Communes soit : Châteauvieux, Chatillon-sur-Cher, Couffy, Mareuil-sur-Cher, Méhers, Noyers-sur-Cher, Pouillé, Saint-Aignan, Seigy et Thésée peuvent bénéficier du transport à la demande :

Le mardi matin :

- arrivée à Saint-Aignan, place Wilson à 9 h
- départ de Saint-Aignan, place Wilson à 12 h

Le mercredi après-midi :

- arrivée à la gare de Noyers - Saint-Aignan à 14 h 05 (correspondance possible avec le train de 14 h 14 vers Vierzon)
- départ de la gare à 18 h 30
- arrivée à Saint-Aignan, place Wilson à 14 h 15
- départ de Saint-Aignan, place Wilson à 18 h 15

Le samedi matin :

- arrivée à la gare de Noyers - Saint-Aignan à 8 h 35 (correspondance possible avec le train de 8 h 42 vers Tours)
- départ de la gare à 12 h 55
- arrivée à Saint-Aignan, place Wilson à 8 h 40
- départ de Saint-Aignan, place Wilson à 12 h 45

Sur le territoire de la communauté de communes du Perche Vendômois, les habitants des communes du territoire de la Communauté de Communes soit Bouffry, Chauvigny-du-Perche, Droué, Fontaine-Raoul, La Chapelle-Vicomtesse, La Fontenelle, Le Poislay, Romilly-du-Perche, Ruan-sur-Eggonne et Villebout bénéficient du service suivant :

le mardi matin :

- arrivée à Droué, place de la République, à 9 h
- départ de Droué, place de la République, à 11 h 30

le mercredi après midi :

- arrivée à Droué, place de la République à 14 h
- départ de Droué, place de la République, à 17 h

le vendredi matin :

- arrivée à Vendôme, place de la Liberté à 9 h 30
- départ de Vendôme, place de la Liberté, à 12 h

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – pascal.brindeau@cg41.fr